

SÉANCE SPÉCIALE DU 26 février 2020

À une séance SPÉCIALE du Conseil, tenue le 26 février 2020 à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville, conformément à la loi et à laquelle les conseillers suivants étaient présents :

District No 1 - Madame Josée Saint-Pierre
District No 2 - Madame Anabel Vachon
District No 3 - Monsieur Pascal Lessard
District No 5 - Monsieur Marco Bernard
District No 6 - Madame Émilie Roberge

formant le quorum de ce susdit conseil avec et sous la présidence de monsieur François Baril, maire.

Monsieur Alain Laflamme (District No 4) est absent.

Madame Manon Vachon assiste également à cette séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur François Baril, ouvre la séance à 19 h 30 avec un mot de bienvenue.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur François Baril fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Financement des règlements 2017-203, 2016-192 et 2016-183
4. Prochaine séance
5. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Pascal Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour.

20-02-7565

ADOPTÉ

3. Financement des règlements 2017-203, 2016-192 et 2016-183

**Résolution de concordance et de courte échéance
relativement à un emprunt par obligations au montant de
3 454 000 \$ qui sera réalisé le 11 mars 2020**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité d'East Broughton souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 454 000 \$ qui sera réalisé le 11 mars 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2017-203	470 100 \$
2017-203	1 180 800 \$
2016-192	630 000 \$
2016-183	1 060 350 \$
2016-183	112 750 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 2017-203, 2016-192 et 2016-183, la Municipalité d'East Broughton souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Anabel Vachon ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 11 mars 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 11 mars et le 11 septembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système

bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DE LA REGION DE THETFORD
300 BOUL. FRONTENAC EST
THETFORD-MINES, QC
G6G 7M8

8. Que les obligations soient signées par le maire et la secrétaire-trésorière. La Municipalité d'East Broughton, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2017-203, 2016-192 et 2016-183 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 11 mars 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

20-02-7566

ADOPTÉ

3.1 Soumissions pour l'émission d'obligations

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 2017-203, 2016-192 et 2016-183, la Municipalité d'East Broughton souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité d'East Broughton a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 11 mars 2020, au montant de 3 454 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu quatre soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 -BMO NESBITT BURNS INC.

116 000 \$	1,70000 %	2021
118 000 \$	1,75000 %	2022
121 000 \$	1,80000 %	2023
124 000 \$	1,90000 %	2024
2 975 000 \$	2,00000 %	2025

Prix : 99,26700

Coût réel : 2,15285 %

2 -FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

116 000 \$	1,75000 %	2021
118 000 \$	1,75000 %	2022
121 000 \$	1,80000 %	2023
124 000 \$	1,85000 %	2024
2 975 000 \$	1,85000 %	2025

Prix : 98,58800

Coût réel : 2,16762 %

3 -VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

116 000 \$	1,75000 %	2021
118 000 \$	1,75000 %	2022
121 000 \$	1,75000 %	2023
124 000 \$	1,80000 %	2024
2 975 000 \$	1,85000 %	2025

Prix : 98,29774

Coût réel : 2,23155 %

4 -VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

116 000 \$	1,80000 %	2021
118 000 \$	1,80000 %	2022
121 000 \$	1,80000 %	2023
124 000 \$	1,80000 %	2024
2 975 000 \$	1,85000 %	2025

Prix : 98,26200

Coût réel : 2,24208 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BMO NESBITT BURNS INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par madame Émilie Roberge et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 3 454 000 \$ de la Municipalité d'East Broughton soit adjugée à la firme BMO NESBITT BURNS INC.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte

de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

20-02-7567

ADOPTÉ

4. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance régulière aura lieu le lundi 2 mars à 19 h 30.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame Anabel Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers de clore la séance à 19 h 35.

20-02-7568

ADOPTÉ

François Baril, maire

Manon Vachon, directrice générale et
secr. trésorière